

REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de convocation : le 30 juin 2023  
Date d'affichage : le 30 juin 2023  
Nombre de conseillers : en exercice : 15  
Présents : XX  
Votants : XX  
Dont pouvoir (s) : XX

L'AN DEUX MIL VINGT-TROIS, LE 4 JUILLET A vingt heures, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la salle du Conseil, à la Mairie, en séance publique sous la présidence de Madame Laetitia SANCHEZ, Maire.

Étaient présents :  
Pouvoirs de :  
Absents excusés :

Formant la majorité des membres en exercice.  
Secrétaire de séance : x

AMELIORATION DE LA DEFENSE INCENDIE – SECTEUR DES « MATRAIS » ET RUE GOURDON

Madame la Maire indique aux membres du Conseil Municipal qu'il convient d'améliorer et d'étendre la couverture de la défense incendie avec l'installation de :

- 3 bouches à incendie dans le secteur des « matrais,
- 1 bouche à incendie rue Gourdon.

Madame la Maire propose l'installation de ces 4 bouches à incendie avec un débit adapté, elles viendront s'alimenter sur le réseau d'eau déjà existant.

La précision suivante est apportée aux membres du conseil municipal : une bouche à incendie est une prise d'eau enterrée recouverte d'une plaque d'accès, souvent confondue dans l'appellation donnée aux poteaux à incendie de couleur rouge.

Le coût prévisionnel des travaux s'élève à **23 756,16 € TTC**

- 17 509,12€ TTC pour le secteur des « Matrais »,
- 6 247,04€ TTC pour la rue Gourdon.

PLAN DE FINANCEMENT – DEFENSE INCENDIE

DEPENSES EN €			RECETTES EN €		
DEVIS VEOLIA - DEFENSE INCENDIE	€TTC	€HT	DDE SUBV/FDC	TAUX PEC	MONTANT PEC €
3 BOUCHES A INCENDIE MATRAIS	17 509,12 €	14 590,93 €	DEPARTEMENT 27	30%	5 939,04 €
1 BOUCHE A INCENDIE RUE GOURDON	6 247,04 €	5 205,87 €	FONDS VERT	30%	5 939,04 €
			AGGLO SEINE EURE	20%	3 959,36 €
			PART COMMUNALE	20%	3 959,36 €
total en €	23 756,16 €	19 796,80 €			19 796,80 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré avec **XX voix POUR, XX voix CONTRE et XX Abstention(s)** :

- **Adopte le projet pour un montant de 23 756,16€ TTC,**
- **Adopte le plan de financement ci-dessus,**
- **Autorise Madame la Maire à signer les devis avec VEOLIA,**
- **Autorise Madame la Maire à solliciter les subventions auprès de l'Etat, du département de l'Eure et les fonds de concours auprès de l'Agglomération Seine-Eure , et de signer tous les actes y afférant.**

Pour extrait certifié conforme au registre.

Laëtitia SANCHEZ

Maire de Saint Pierre du Vauvray

La Maire certifie que la présente délibération a été déposée en sous-préfecture des Andelys au titre du contrôle de la légalité et qu'elle a été notifiée aux intéressés.

-

Certifie le caractère acte,

- Informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir auprès du tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de l'obtention de ce caractère exécutoire. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)

Transmis en préfecture le :

PROJET